#### AR Prefecture

047-214700213-20240411-17DEL2024-DE

Reçu le 15/04/2024

### **COMMUNE de BARBASTE**

Lot-et-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents:15 Excusés :2 Absents: 2 **POUR:12** 

## L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE LE 11 AVRIL à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE, dûment convoqué le 28/03/2024 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

#### **Présents:**

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur PAYEN David, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame JAYLES Bernadette, Madame DUYNSLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Monsieur BART Frédéric (pouvoir à Madame BOREGO Fabienne), Madame DUCOUSSO Isabelle (pouvoir à Madame KALB Marjorie).

#### **Absents:**

Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Monsieur ALMEIDA Filipe.

Secrétaire de séance: Madame NORMANT Ludivine.

# **DEL: 17/2024**

# **Objet: Subventions aux associations 2024**

- -VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-11, L 2311-7;
- CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2024 ;
- CONSIDERANT qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la fonction d'élu et celle de membre, membre du bureau ou président d'une association;

#### AR Prefecture

047-214700213-20240411-17DEL2024-DE

Reçu le 15/04/2024

•CONSIDERANT qu'il y a lieu de se prémunir des risques éventuels de prise illégale d'intérêts et de gestion de fait les élus suivants membres du Bureau d'une association subventionnée, décident de ne pas participer à la présente délibération :

Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame JAYHES Bernadette et Madame DUYNSLAEGER Colette.

Madame la Maire propose aux membres de l'Assemblée Délibérante d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2024.

Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré par 12 VOIX POUR Le Conseil Municipal

#### **DECIDE:**

▶ d'attribuer ainsi les subventions 2024 aux associations suivantes :

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	
C/65748	T	C/65888	
AMAPOLA	300€	BARBASTE EN FÊTE	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100€	feu d'artifice 2024	2 000€
ANC COMB A.N.A.C.R	160€	PETANQUE BIDOCHONNAISE	
ANC COMB C.A.T.M	160€	National de pétanque 2024	300€
BARBASTE EN FETE	1 080€	COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	
		achat livres et jeux de Noël 2023	(020
GANGE KANAK DUNAL DIAL DRET			603€ 2500
CANOE KAYAK DU VAL D'ALBRET		voyage à Larresingle 2024	250€
CAP ANIMATION	200€	Voyage au Temple/Lot	1 400€
GAAMA	150€		
GOLF D'ALBRET	100€		
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	230€		
JEUNES SAPEURS POMPIERS	200€		
MACARMICH	180€		
M.F.R	750€		
PARENTS D'ELEVES	380€		
PECHE EPINOCHE LAVARDAC	200€		
PERCUSSIONS D'ALBRET	200€		
PETANQUE BIDOCHONNAISE	200€		
PHOTO CLUB BARBASTAIS	100€		
RESP'AIR	150€		
SECOURS CATHOLIQUE	100€		
SECOURS POPULAIRE	100€		
SURRIERS BARBASTAIS	500€		
SYNDICAT D'INITIATIVE	200€		
TENNIS CLUB D'ALBRET	600€		

#### AR Prefecture

047-214700213-20240411-17DEL2024-DE Reçu le 15/04/2024

U.S.L.B RUGBY	1 300€	
UPCB CHASSEURS BARBASTAIS	150€	
VAL ALBRET BASKET	2 550€	
TOTAL	10 520€	4 553€

La Secrétaire de séance, Ludivine NORMANT

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Jan

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme